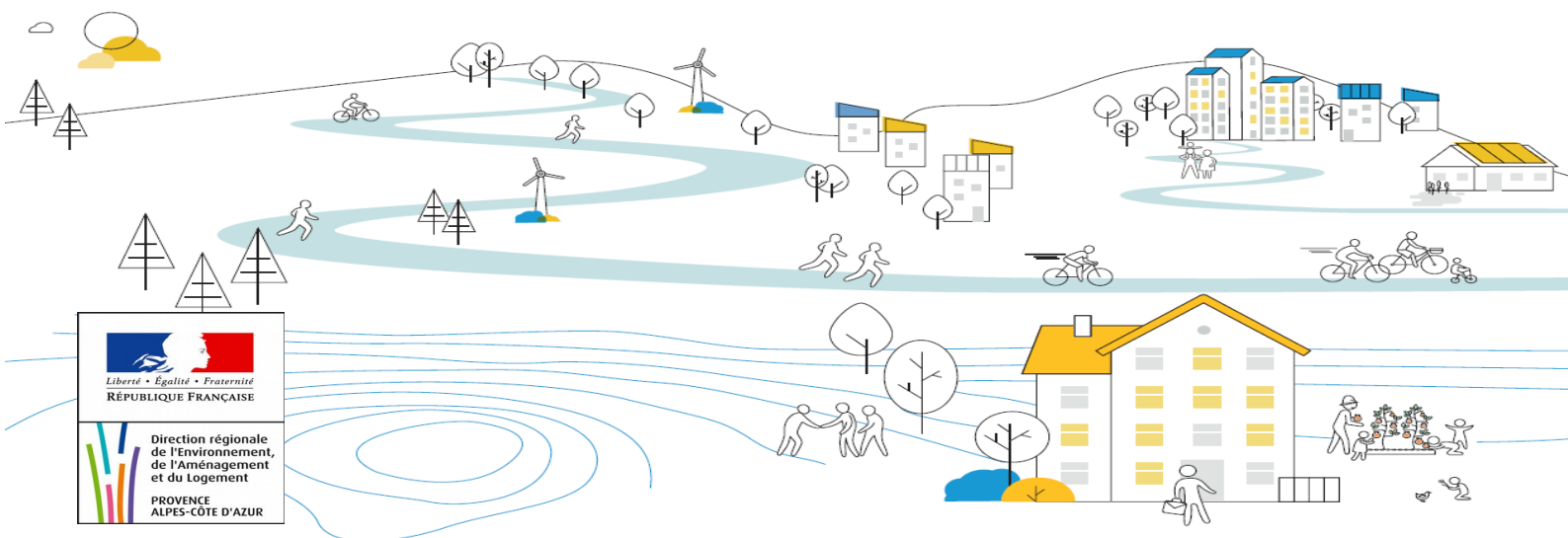


Droit Au Logement Opposable (DALO) en région PACA

BILAN INTERMIDIAIRE AU 30 JUIN 2018

Juillet 2018



Quelques données du droit au logement opposable (DALO) - Juin 2018

Ces indicateurs viennent actualiser le bilan du DALO 2017 mis en ligne (<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/droit-au-logement-opposable-dalo-bilan-2017-retour-a11025.html>).

L'activité du DALO du 01 janvier 2018 au 30 juin 2018

7 066 dossiers déposés ont été examinés en commissions. Plus de la moitié des dossiers sont déposés dans les Bouches-du-Rhône.

Département	Part des dossiers examinés en région PACA
Alpes de Haute-Provence	0,2%
Hautes Alpes	0,1%
Alpes Maritimes	17,6%
Bouches du Rhône	56,5%
Var	21,9%
Vaucluse	3,7%

2 172 dossiers ont reçu un avis favorable (31% des dossiers examinés en commission).

951 offres de logements sociaux ont été faites.

48 offres ont été refusées (5% des offres).

1 145 ménages ont pu emménager dans un logement.

Les taux de reconnaissance des commissions de médiation restent très variable selon les départements.

Département	Taux de reconnaissance Prioritaire Urgent DALO
Alpes de Haute-Provence	33%
Hautes Alpes	25%
Alpes Maritimes	19%
Bouches du Rhône	44%
Var	30%
Vaucluse	16%

Les relogements intervenus en 2017

Lors de la publication du bilan 2017 du DALO l'ensemble des baux signés n'étaient pas connus.

En 2017, 2 550 offres de logements sociaux ont été faites. Environ 6% des ménages ont refusé l'offre adaptée qui leur a été faite. C'est bien moins qu'en 2016 (11%). La pédagogie menée par les services de l'État sur les conséquences d'un refus d'offre explique probablement cette baisse significative.

Cela s'est traduit par le relogement de 2 397 ménages reconnus «prioritaires et urgents DALO»

Les projections pour 2018

14 000 dossiers pourraient être déposés en 2018 (13 021 en 2017, 12 200 en 2016, 12 406 en 2015).

Cette hausse modérée traduit à la fois la tension sur le marché du logement en PACA et des situations qui en découlent, mais également le fait que le DALO n'est pas un «coupe-file» pour une attribution de logement social. Effectivement, les travaux engagés sur ce dernier point limitent le nombre de dossiers déposés qui ne répondraient pas aux critères du DALO.

4 200 ménages pourraient être reconnus « prioritaires et urgents » (4 115 en 2017, 3 400 en 2016, 3 140 en 2015).

Au niveau régional, 32 % de ménages pourraient être reconnus « prioritaires et urgents » lors de leur examen par la commission de médiation (32 % en 2017, 29 % en 2016, 26% en 2015).

2 400 offres de logement social pourraient être faites, pouvant aboutir à 2 100 ménages relogés.

Les ménages restant à reloger au 30 juin 2017

Du fait de la difficulté à proposer autant d'offres que de ménages reconnus «Prioritaires Urgents DALO», le stock de ménages à reloger continue à augmenter.

Au 30 juin 2018, il restait encore en région PACA 5 667 ménages DALO à reloger (7 500 à la même période en 2017), dont 3 840 hors des délais réglementaires imposés à l'État pour les reloger.

La prise en compte de la loi Égalité Citoyenneté du 27 janvier 2017 imposant à chaque réservataire (État, Action logement, Collectivités territoriales), ainsi que le bailleur sur son parc non réservé, d'attribuer au moins 25 % de ses attributions annuelles aux ménages reconnus prioritaires au titre du DALO ou à défaut aux publics définis comme prioritaires devrait permettre de faciliter le relogement.



Rédaction

Christophe DAOULAS

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Service Energie Logement
Unité Politique de l'Habitat

Validation

Audrey DONNAREL

Responsable de l'Unité Politique de l'Habitat

Contact

uph.sel.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr
<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/>